

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 7 décembre 2018

Date de publication : 18 décembre 2018	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 16 novembre 2018	Nombre de délégués présents ou représentés : 16 Votes : Pour : 11 - Contre : 2 - Abstentions : 3

Le 7 décembre 2018, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Fontenay-le-Comte (85), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, Président.

### Étaient présents:

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : M. Benoit BITEAU, M. Pascal DUFORSTEL,  
M. Nicolas GAMACHE

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : M. Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : M. François BON

Au titre des communes : M. Jérémy BOISSEAU, Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI : M. Yann HELARY, M. Jean-Claude RICHARD, M. Michel SIMON

### Étaient représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Mme Myriam GARREAU

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Mme Catherine DESPREZ

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : M. Bernard BELAUD

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : M. Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes : M. Marc THEBAULT

### Étaient excusés :

M. Christian AIME, M. Joël BLUTEAU, M. Bernard BORDET, M. Maxence DE RUGY, M. Jean-Pierre SERVANT

### Délibération : 2018-12-01 : Election du 5<sup>ème</sup> vice-président



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

**Délibération : 2018-12-01**  
**Election du 5<sup>ème</sup> vice-président au sein du Bureau**

**Contexte**

Suite à l'assemblée générale du 26 octobre 2018, il a été créé un poste de 5<sup>ème</sup> vice-président, qui sera en charge du suivi des questions climatiques et énergétiques.  
L'Article 6 Administration du Syndicat mixte : Composition du comité syndical et composition du bureau a été modifié.

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à l'élection du 5<sup>ème</sup> vice-président

Les candidatures suivantes ont été présentées :

- M. Pascal DUFORESTEL

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-4 et L.2122-7,

**VU** les statuts du Syndicat mixte ouvert du Parc naturel régional du Marais poitevin,

**VU** la délibération de modification des statuts approuvée lors de l'assemblée générale du 26 octobre 2018,

Après en avoir délibéré et voté, à la majorité, le Bureau

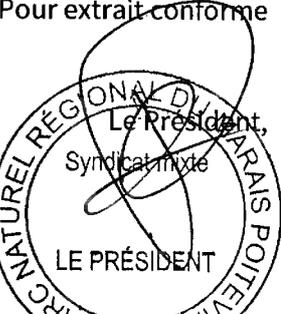
**DECIDE**

- D'élire pour occuper le poste de 5<sup>ème</sup> vice-président du Syndicat mixte ouvert du PNR Marais poitevin : M. Pascal DUFORESTEL

**DIT**

- Qu'il lui sera versé une indemnité à compter du 1er janvier 2019, selon les dispositions de la délibération du 27 avril 2016

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

  
Le Président,  
Syndicat mixte  
LE PRÉSIDENT  
Pierre-Guy PERRIER